

**OBJET COFINANCEMENT DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION  
1ERE TRANCHE 2010**

---

**ASSURER L'INSERTION DES JEUNES DANS LA CITE**

Dans le cadre du développement des parcours d'insertion souhaité par la Ville de Saint-Denis, en direction des publics en grande difficulté, l'Association Locale d'Insertion par l'Economique (ALIE) en partenariat avec la Bourse d'Aide aux Chômeurs (BAC) Réunion, propose la réalisation de 15 Ateliers Chantiers d'Insertion pour l'année 2010.

La première tranche de cette programmation comporte 4 chantiers qui se dérouleront entre les mois d'avril et d'octobre 2010.

La majorité de ces ACI concernent la réhabilitation de bâtiments communaux ou des sites gérés par la CINOR. Un descriptif des travaux a été réalisé pour chacun des chantiers en concertation avec les Services Techniques de la Ville.

Canton	Quartier	Intitulé	Type de contrat	Nombre de participants	Durée
2	Sainte-Clotilde	Aménagement de boulo-drome	CAE	15	6 mois
3	Montagne 15ème	Léproserie	CAE	15	6 mois
6	Saint-François	Zone de loisirs (2ème tranche)	CAE	15	6 mois
2-5	Sainte-Clotilde Camélias	Abris de nuit	CAE	15	6 mois

Ces chantiers bénéficient d'un cofinancement de L'Etat et de l'Europe à travers le Fonds Social Européen d'une part, qui seront mobilisés par l'ALIE, et d'autre part d'un cofinancement complémentaire du Département à travers les fonds affectés au volet insertion du Contrat de Coopération Communale signé entre la Ville et le Conseil général pour la période de 2008 à 2011.

Parmi les chantiers, celui de la zone de loisirs de Saint-François est entièrement financé par la CINOR grâce à la convention signée avec la Ville de Saint-Denis en 2009.

Le montant global de ces chantiers a été évalué à 816 174 €.

Pour sa part, la Ville de Saint-Denis apportera une participation financière pour un montant évalué à 331 870,00 € qui sera versée à l'ALIE sous forme de subvention répartie comme suit :

- participation directe de la Ville aux différents chantiers 110 670,00 €,
- avance de la participation du Département récupérable suivant la procédure mise en place par le Conseil Général, 90 000,00 €,
- avance de la participation CINOR 131 200,00 €

**Rapport n° 10/2-03**

L'intervention de la Ville prend en compte les résiduels de salaires, la formation, les matériaux et les frais de fonctionnement.

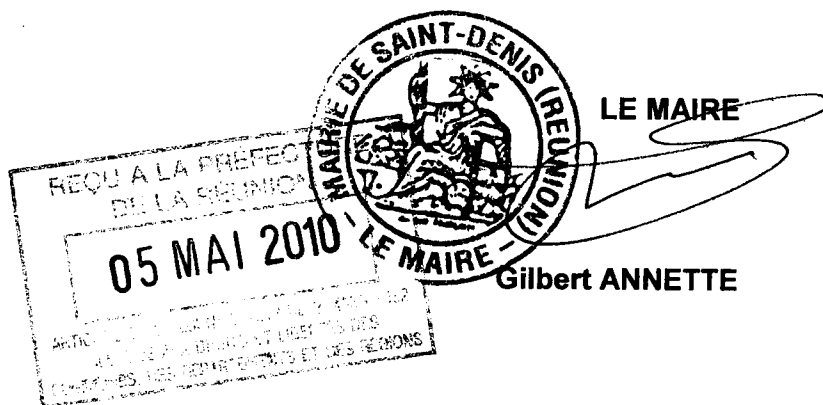
Une autorisation d'intervention sur le patrimoine communale au titre des ACI sera signée entre les opérateurs et la Commune de Saint-Denis et, ce, pour chacun des sites.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à solliciter :

- l'intervention du Conseil Général au titre du Contrat de Coopération Communale,
- la participation de la CINOR au titre de la convention de prestation de service,

et à signer tous les actes concernant cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET **COFINANCEMENT DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION  
1ERE TRANCHE 2010**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à solliciter l'intervention du Conseil Général au titre du Contrat de Coopération Communale.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter la participation de la CINOR au titre de la convention de prestation de service.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette affaire.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

05 MAI 2010

